

Violences Conjugales, UNE URGENCE ABSOLUE.

ET L'INVESTIGATION ?



La note de service DCSP n°24/2021 rappelle que la lutte contre les violences conjugales est une priorité gouvernementale.

Un bouleversement dans les services !



L'obligation dorénavant faite à TOUS les enquêteurs d'apurer le stock de dossiers en attente, générera forcément une grave augmentation des stocks dans les autres matières et ne permettra également pas de traiter d'autres faits graves.

La tragique actualité de ces dernières semaines prouve toute l'urgence qu'il faut apporter au traitement des violences faites aux femmes.



Elle démontre aussi l'état dégradé des services d'investigation, tout comme celui de la Justice, maillon suivant de la chaîne pénale...

La mission d'investigation retrouvera tout son sens en la dotant d'effectifs, seule variable permettant une gestion cohérente et efficace des enquêtes.

LES SERVICES D'INVESTIGATION, UNE PRIORITÉ POUR UNITÉ SGP POLICE

CODE PÉNAL

CODE DE
PROCÉDURE PÉNALE

**UNITÉ SGP
POLICE**

07 juin 2021

On ne lâche rien !

FSMI-FO